

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 août 2024 2023 à 21 h 00
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 août à 21 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Laurent NOIROT, conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Prix acquisition terrain AZAS pour la création d'une voie de contournement,
2. Urbanisme : mise en place d'un document d'urbanisme,
3. Point service déchets,
4. Questions diverses.

* _ * _ *

PRIX ACQUISITION TERRAIN AZAS POUR CRÉATION VOIE DE CONTOURNEMENT

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **FIXE** le prix du m2 à 3.00 € pour l'achat des parcelles concernées par le projet.

MISE EN PLACE DOCUMENT D'URBANISME

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** de rechercher des informations plus précises sur le principe d'une carte communale avant de prendre toute décision.

POINT SERVICE DÉCHETS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Ce point sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

- **DEVIS POUR DOSTRON**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Après délibération, le conseil municipal **RETIENT** le devis de l'entreprise SERAPHIN MOREIRA pour un montant de 18 200.00 € HT pour la réalisation de ces travaux.

- **SERVITUDE PASSAGE RÉSEAU ASSAINISSEMENT PARCELLE B 496**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DONNE SON ACCORD** pour le passage du réseau d'assainissement collectif sur la parcelle section B n°496 appartenant à la commune.

- **BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la collectivité accompagne un propriétaire de parcelle pour la mise en place d'un bail réel solidaire. Le conseil municipal valide le principe.